

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |    |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice :                                                                                                                                                                                                                                                                              | 33 | <b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>                                                                                                                                                                                      |
| Présents :                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 27 |                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Représentés :                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 5  |                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Non représentés :                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1  |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |    | <b>Séance du 12 novembre 2024</b>                                                                                                                                                                                                                           |
| Votants :                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 32 | L'an deux mille-vingt-quatre et le douze novembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le cinq novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire. |
| Étaient présents également :                                                                                                                                                                                                                                                                                     |    |                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.                                                                                                                    |    |                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux. |    |                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Étaient représentés : Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Simon SASTRE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Nadège AZZINARI,                                                                                                                                                                                |    |                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Étaient absents et non représentés : Quentin ROUVIERE,                                                                                                                                                                                                                                                           |    |                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.                             |    |                                                                                                                                                                                                                                                             |

### Contrat de ville 2024-2030 quartiers 2030

Mohammed Aïtane, Conseiller Municipal délégué au Contrat de Ville rappelle que le Contrat de ville est le dispositif central de la Politique de la ville : Depuis 2014, la loi Lamy constitue le cadre de la mise en œuvre des contrats de ville, en association étroite avec l'Etat. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, les contrats de ville sont arrivés à échéance au 31/12/2023.

Monsieur Aïtane rappelle également qu'un travail de refonte des contrats de ville a été engagé :

La circulaire du 31 août 2023, relative à la préparation des futurs contrats de ville (Engagements quartiers 2030) et les conclusions du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre dernier s'inscrivent dans la continuité de la loi Lamy en supprimant cependant la logique de piliers d'intervention décidée au niveau national (le développement de l'activité économique et de l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain et la cohésion sociale) pour la remplacer par l'identification d'enjeux locaux les plus prégnants à définir localement, arrêtés en lien étroit avec les habitants et adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

Cette circulaire fixe les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration des nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030, qui devront répondre à un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale...
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'état par une communication uniformisée autour de Quartiers 2030.

#### Calendrier d'élaboration

Les contrats de ville entreront en vigueur pour une durée de 6 ans, et feront l'objet d'une actualisation en 2027. Cette actualisation permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

#### Contenu

Conformément aux orientations fixées par le courrier du ministre en charge de la ville du 3 avril 2023, les nouveaux contrats de ville comporteront un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Ils ne seront plus organisés en piliers, mais recentrés sur les enjeux les plus prégnants identifiés en lien avec les habitants.

Monsieur Aïtane rappelle également que des nouveautés apparaissent dans les nouveaux contrats : Les prochains contrats de ville pourront comporter un "volet investissement", pour soutenir des projets "identifiés par les habitants lors des concertations" mais également "par des acteurs publics ou privés".

Ces projets seront intégrés à la stratégie portée par le contrat de ville et financés via la mobilisation des dotations de l'Etat (dotation de soutien à l'investissement local ou fonds verts), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc...), de la Banque des Territoires, des collectivités territoriales et de leurs regroupements, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.

**Le Conseil Municipal**, Monsieur Aïtane entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

**Vu** le contrat de Ville de Monteux signé le 12 juillet 2015 et prorogé,

**Vu** la délibération n°DE/31/571/20220412/22 du 12 avril 2022 relative au transfert de la compétence de la politique de la ville et du contrat de ville à la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat,

**Vu** la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

**Vu** le projet de contrat qui lui est présenté et qui sera annexé à la présente délibération,

**Considérant** qu'à ce stade de la procédure, il convient que les communes de Sorgues et Monteux et la Communauté d'Agglomération se prononcent sur le contrat de ville quartiers 2030,

**APPROUVE** le contrat de ville unique « Engagements Quartiers 2030 » tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Mohammed Aïtane à signer ledit contrat ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme.

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Acte Exécutoire**

Transmis le : 20.11.2024

Publié le : 20.11.2024

**Mohammed AÏTANE**

**Secrétaire de séance**